

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 février 2025 : 49 points à l'ordre du jour.

Un conseil marqué par le débat d'orientations budgétaires et la présentation de différents rapports.

Ce conseil de l'Eurométropole est marqué par le débat d'orientation budgétaire qui permet de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique métropolitaine.

La stratégie budgétaire mise en œuvre porte le projet politique correspondant aux trois piliers écologique, social et démocratique et aux priorités du plan d'équipement du mandat. Ces objectifs vont être poursuivis tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. Ainsi, l'Eurométropole poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté au Conseil métropolitain du 4 février 2022 et actualisée à l'automne 2023 pour être porté à 1,7 milliards d'euros, en prenant en compte le contexte auquel l'Eurométropole est confrontée, de plus en plus marqué par l'imprévisibilité. L'approche budgétaire proposée est raisonnablement prudentielle avec une gestion responsable des crédits de fonctionnement et notamment une maîtrise des dépenses de personnels. De plus, le choix a été fait de préserver un niveau d'investissement élevé, nécessaire à la transformation du territoire et moteur du développement économique local, tout en maintenant un niveau soutenu d'autofinancement.

Le conseil a également pu prendre connaissance du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il montre une Eurométropole engagée tant en interne que sur son territoire. L'Eurométropole se veut ainsi être un employeur exemplaire et le bilan de son troisième plan (2022-2024) en matière d'égalité femmes-hommes met en lumière des actions concrètes et porteuses avec le développement d'une culture de l'égalité dans sa politique de gestion des ressources humaines.

Autre rapport communiqué au conseil, celui des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2018 et suivants. Celui-ci fait état d'une situation financière équilibrée et formule un certain nombre de recommandations dans des domaines variés tels que la programmation des investissements à moyen terme, les ressources humaines, le patrimoine bâti de la collectivité, les zones d'activité ou encore de préservation de la ressource en eau.

Sur le volet urbanisme, le conseil a approuvé le bilan de la concertation préalable en vue de la mise en compatibilité du PLUi avec les projets « Schutzenberger », « IKEA » et « Heppner », ainsi que la convention de projet urbain partenarial (PUP) pour l'aménagement du secteur « Stellantis » à Strasbourg.

Le Conseil s'est achevé par une communication et un débat sur le tram nord suite à l'avis défavorable de la commission d'enquête publique. Une convention citoyenne et un comité transpartisan vont être mis en place pour étudier les suites à donner au projet.